

ACCORDS MUTUELLE OBLIGATOIRE SUD-RAIL VA CONSULTER SES ADHÉRENT.ES

Le 5 novembre, la direction de l'entreprise a proposé 3 accords aux organisations syndicales représentatives.

- *Un accord sur les frais de santé*
- *Un accord de prévoyance (incapacité, invalidité, décès)*
- *Un accord maintien de salaire pour les contractuel.le.s*

Images à télécharger

 [Sans titre](#)

Documents à télécharger

 [Sans titre](#)